

# TENEZ-VOUS AU COURANT: L'INFORMATION COMPLÈTE SUR LA FORMULE E, LES STATIONNEMENTS ET LES BILLETS



**FORMULE E FIA 2017  
HYDRO-QUÉBEC  
MONTRÉAL ePRIX**



FORMULE E FIA 2017  
HYDRO-QUÉBEC  
MONTRÉAL ePRIX

# CIRCUIT IMPRIMÉ

1. La Formule E : un événement durable .....	4
2. Carte du circuit .....	5
3. Installation du circuit.....	6
4. Les hôtes dans la zone intérieure du circuit.....	8
a. Carte générale et signalisation .....	9
b. Le secteur 7 .....	10
5. Zones encerclant le circuit : secteur par secteur.....	11
a. Secteur par secteur – zone 15 .....	12
b. Secteur par secteur – zone 12 .....	13
c. Secteur par secteur – zone 14 .....	14
d. Secteur par secteur – zone 139 .....	15
6. Stationnements compensatoires zones limitrophes.....	16
7. Aménagement temporaire de la circulation .....	17
a. Détours.....	17
b. Changements de sens de circulation.....	18
c. Circuit avec indications des 3 axes principaux et leurs fermetures .....	19
8. Sécurité et accès d'urgence .....	21
9. Vos habitudes .....	21
10. Le saviez-vous?.....	22



# 1. LA FORMULE E | Un événement durable

La Formule E a été créée en 2014 par la FIA pour démontrer les capacités de la technologie de la voiture électrique par le sport automobile. Cette 3<sup>e</sup> édition a débuté le 9 octobre 2016 à Hong Kong et comprend 12 courses dans 10 villes situées sur quatre continents.

Plus qu'une course d'automobiles 100% propulsées par un moteur électrique, l'Hydro-Québec Montréal ePrix proposera deux courses en milieu urbain de bolides électriques quasi silencieux faisant à peine plus de bruit qu'une voiture à essence moyenne. Le circuit urbain dessiné dans les rues de Ville-Marie sera d'une longueur de 2,75 km (le circuit Gilles Villeneuve mesure 4,2 km) et permettra d'accueillir de nombreux spectateurs à divers endroits stratégiques. La course dure environ 50 minutes et les pilotes ont chacun deux voitures à disposition.

Cette course s'inscrit positivement dans la Stratégie d'électrification des transports 2016-2020 de la Ville de Montréal. Cette stratégie, qui vient de remporter le Prix Distinction 2017 de l'AQTr, vise à faire de Montréal le leader nord-américain de l'électrification des transports et laboratoire de l'innovation en mobilité durable d'ici 2020. Il s'agit d'un événement majeur et familial, qui attire habituellement en moyenne 19,2 millions de téléspectateurs dans le monde.

La **Formule E** a aussi comme objectif de minimiser les impacts négatifs sur l'environnement et maximiser les retombées positives sur la société et l'économie. Le circuit vise à obtenir la certification ISO 20121\* et BNQ\*\*. Dans le cadre de cette certification, la **Formule E** doit entreprendre des méthodes qui assureront que l'événement soit le plus vert possible.

\*ISO 20121 : L'Événementiel par le Développement Durable    \*\*BNQ : Bureau de Normalisation du Québec

## RECYCLER

- Stations de tri des déchets et de recyclage localisées partout sur le site de l'événement.
- Présence d'intervenants de la Maison du Père, Sac à Dos et Cactus impliqués dans le triage des déchets et le nettoyage du quartier.

## RÉDUIRE

- Plusieurs stations de remplissage gratuit de bouteilles d'eau.
- Certaines toilettes seront écoresponsables en utilisant un système sous vide qui permet une économie de 90% d'eau par chasse d'eau.
- Les voitures sont rechargées directement par l'hydro-électricité, énergie renouvelable fournie par Hydro-Québec. C'est bio et sans émission.
- Une application mobile de la Formule E : billets d'admission générale et programme en un clic.

## RÉUTILISER

- Installations décoratives et mobilier composés à partir de bois réutilisé.
- Transformation des anciennes bannières en fanions pour décorer le site.
- Stations de compostage en place pour les loges et pour le buffet des employés.

## REPENSER

- Concessionnaires alimentaires provenant majoritairement de la région de Montréal (avec option végétarienne et sans gluten).
- Main d'œuvre et entreprises locales.

ePRIX



### 3. INSTALLATION DU CIRCUIT

---

Le montage du circuit sera principalement effectué de nuit et débutera dans la nuit du 15 au 16 juillet 2017. Plus le montage avancera, plus certaines routes artérielles verront leur nombre de voies diminuer. Des chemins détours seront cependant indiqués pour garantir la fluidité de la circulation.

Le démantèlement prendra 10 jours et débutera dans la nuit du 30 au 31 juillet 2017.

Ces mesures et cette façon de procéder sont mises en place pour garantir la sécurité des usagers lors des manœuvres. Cette planification diminue ainsi les délais de montage et par conséquent les nuisances que vous pourriez subir.

Un couloir piéton sera garanti tout autour du circuit vous permettant d'accéder à vos bâtiments en tout temps et en toute sécurité.

Pendant la durée du montage, tous les accès seront assurés. Néanmoins, pour garantir la sécurité et la qualité de la procédure de montage, certains accès pourraient être momentanément fermés le temps de l'intervention. Les sections obstruant les accès seront enlevées une fois l'intervention terminée.

**Une carte interactive vous permettra de suivre jour après jour le montage du circuit.** En attendant, voici quelques données de montage. Vous pouvez aussi vous rapporter à la page 7 pour voir les étapes.

**1495**

clôtures de  
1,5 m à 4 m

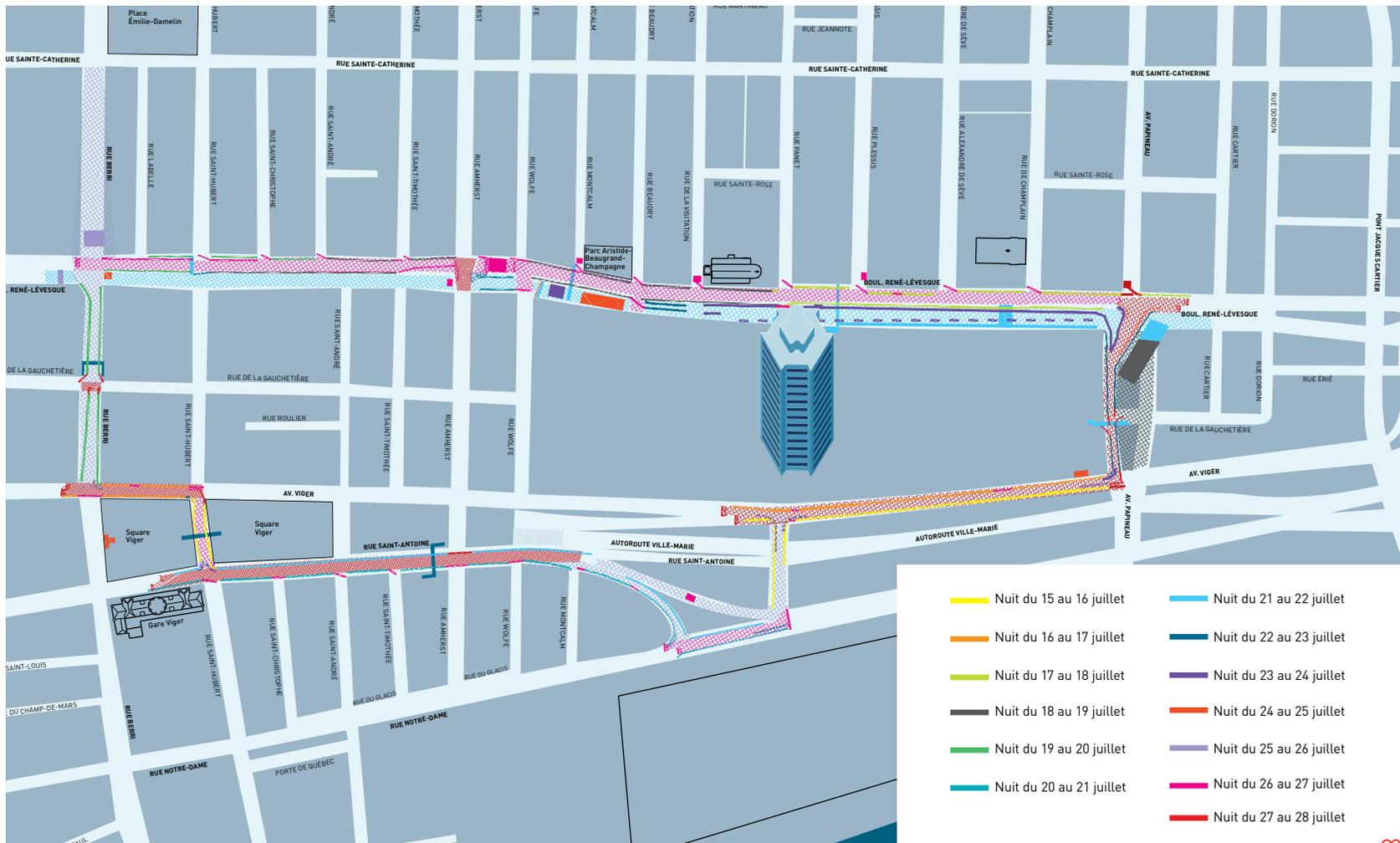
**1725**

blocs  
de béton

**492**

TecPRO

L'ancêtre  
du **TecPRO** était  
le pneu, utilisé pour  
absorber les chocs  
des voitures.



## 4. LES HÔTES DANS LA ZONE INTÉRIEURE DU CIRCUIT

Dès le 27 juillet au matin, les commerces et résidents auront accès en tout temps à leur bâtiment en empruntant l'une ou l'autre des deux (2) passerelles mises à disposition. L'une (1) d'entre elles sera accessible pour les personnes à mobilité réduite et sera située au coin de la rue Saint-Hubert et du boulevard René-Lévesque. La deuxième passerelle sera située au coin des rues Amherst et Saint-Antoine. Certaines passerelles sont même équipées de rampe pour les vélos.

Par ailleurs, quatre (4) autres passerelles seront dédiées à la clientèle de l'événement et ne donneront pas accès à votre zone résidentielle.

La circulation automobile et les accès véhiculaires, seront uniquement permis en dehors des activités de la course, autrement dit le vendredi et le samedi entre 18h30 et 6h30 le matin suivant.

**Le dimanche, nous ouvrirons comme les autres soirs autour de 18h30 l'accès aux résidents de la zone encerclée par le circuit.**



Des restrictions s'appliqueront dès le 21 juillet au soir, lorsque la portion sud du boulevard René-Lévesque sera fermée à la circulation. L'entrée sera garantie à partir de la rue Amherst.

Les sorties de la zone seront possibles via la rue de la Gauchetière à partir du 26 juillet au matin ou via la rue Viger jusqu'au 27 juillet au soir.

## a. CARTE GÉNÉRALE ET SIGNALISATION



Les rues transversales au circuit seront à double sens et le demi-tour sera permis en bout de rue.

Par ailleurs, le stationnement sera permis en tout temps des deux côtés dans les rues Saint-Hubert et Amherst. Le stationnement sera formellement interdit sur la rue de la Gauchetière pour garantir les accès et la mobilité des services d'urgence.



## b. LE SECTEUR 7

Vous êtes les hôtes du circuit de la Formule E. Pour des raisons de sécurité, le stationnement ne sera pas permis dans toutes les rues. Un accès et une circulation automobile seront cependant permis le vendredi et le samedi de 18h30 à 6h30 le lendemain matin.

La signalisation en place dans la rue sera modifiée. Prenez garde à la nouvelle signalisation temporaire pour éviter le désagrément d'être remorqué.

Des ententes ont été conclues du 25 juillet au 2 août pour des stationnements alternatifs dans divers lieux privés à proximité. Chaque détenteur de vignette au 31 mai 2017 aura une place dans les stationnements privés. Les détenteurs de la vignette du secteur 7 pourront se rendre au stationnement de l'îlot voyageur (coin Saint-Hubert/De Maisonneuve). Vous pouvez vous référer à la page 16 pour la localisation des stationnements alternatifs.

Pour obtenir votre passe temporaire, rendez-vous les 8 juillet 2017 de 9h à 12h et le 12 juillet 2017 de 16h à 19h30 au stationnement de l'édifice Jacques Viger sur la rue de la Gauchetière Est, entre les rues Saint-Hubert et Saint-André. Vous pourrez vous rendre à partir du 13 juillet au bureau Accès Montréal (BAM – 800, boulevard De Maisonneuve Est, 17<sup>e</sup> étage) du lundi au vendredi, de 8h30 à 16h30.

Le nombre de places réservées pour votre zone dans les stationnements privés alternatifs correspond de portes du secteur, de façon à ce que vous ayez une place assurée en tout temps à l'extérieur du circuit. Vous pourrez toutefois continuer de bénéficier du stationnement dans les rues où les places seront maintenues en vigueur.

Les stationnements alternatifs seront disponibles du 25 juillet au 2 août.



## 5. ZONES ENCERCLANT LE CIRCUIT | Secteur par secteur

Vous êtes les hôtes du circuit de la Formule E. Pour des raisons de sécurité, le stationnement ne sera pas permis dans toutes les rues.

Nous tenons à ce que les détenteurs de vignette conservent leur privilège. Pour ce faire, des zones SRRR sont conservées, et d'autres aménagées. La signalisation en place sera ainsi modifiée. Prenez donc garde à cette nouvelle signalisation temporaire pour éviter le désagrément d'être remorqué. En effet, afin de faciliter la circulation en double sens sur les rues transversales au circuit, tout en garantissant l'accessibilité et la mobilité des services d'urgence, nous nous sommes adjoints au service de remorqueuses qui pourront assurer le respect de la signalisation en place.

Aussi, des ententes ont été conclues du 25 juillet au 2 août pour des stationnements alternatifs dans divers lieux privés à proximité. Chaque détenteur de vignette au 31 mai 2017 aura une place dans les rues ou dans les stationnements privés.

Vous pouvez vous référer à la page 16 pour la localisation des stationnements alternatifs concernant votre zone.

Pour obtenir votre passe temporaire, vous pourrez vous rendre à partir du 13 juillet au bureau Accès Montréal (BAM – 800, boulevard De Maisonneuve Est, 17<sup>e</sup> étage) du lundi au vendredi, de 8 h30 à 16 h30.

Pour visualiser la carte générale du stationnement permis dans la rue, veuillez vous rendre à la page 9.



## a. SECTEUR PAR SECTEUR | Zone 15

Les résidents du secteur 15 verront les rues transversales au circuit devenir à double sens et sans issue dans la nuit du 26 au 27 juillet, et ce jusqu'au 2 août.

Des interdictions de stationnement seront mises en place aux intersections avec le boulevard René-Lévesque pour faciliter le demi-tour. D'autres interdictions s'appliqueront en fonction de la largeur des rues pour garantir la circulation en double sens et les accès des services d'urgence.

La zone concernée par ces restrictions prend en considération les divers événements adjacents et notamment la piétonnisation de la rue Sainte-Catherine. De ce fait, et lorsque c'est possible, des places de stationnement SRRR seront relocalisées et créées jusqu'au boulevard De Maisonneuve.

Prenez donc garde au sens de circulation, celui-ci peut changer. Une signalisation en conséquence sera sur place pour vous guider et vous rassurer.



## b. SECTEUR PAR SECTEUR | Zone 12

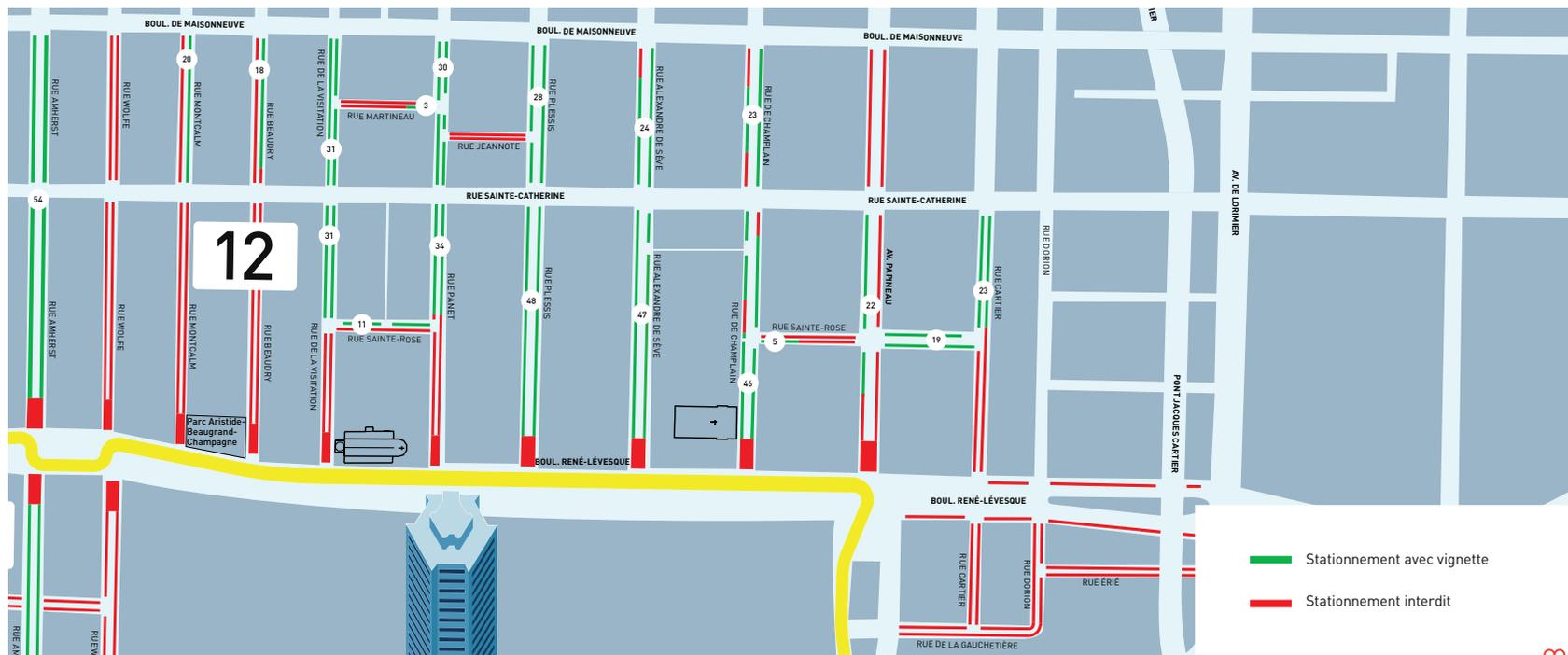
Les résidents du secteur 12 verront les rues transversales au circuit devenir à double sens et sans issue dans la nuit du 26 au 27 juillet, et ce jusqu'au 2 août.

Des interdictions de stationnement seront mises en place aux intersections avec le boulevard René-Lévesque pour faciliter le demi-tour. D'autres interdictions s'appliqueront en fonction de la largeur des rues pour garantir

la circulation en double sens et les accès des services d'urgence.

La zone concernée par ces restrictions prend en considération les divers événements adjacents et notamment la piétonnisation de la rue Sainte-Catherine. De ce fait, et lorsque c'est possible, des places de stationnement SRRR seront relocalisées et créées jusqu'au boulevard De Maisonneuve.

Prenez donc garde au sens de circulation, celui-ci peut changer. Une signalisation en conséquence sera sur place pour vous guider et vous rassurer.



## c. SECTEUR PAR SECTEUR | Zone 14

Les résidents du secteur 14 verront les rues transversales au circuit devenir à double sens et sans issue dans la nuit du 26 au 27 juillet, et ce jusqu'au 2 août.

Des interdictions de stationnement seront mises en place sur le boulevard René-Lévesque, la rue de la Gauchetière, la rue Berri et l'avenue Viger pour garantir la circulation en double sens et les accès des services d'urgence. Seule une circulation locale sera permise à partir de la rue Saint-Denis.

La zone concernée par ces restrictions prend en considération les divers événements adjacents ; de ce fait les places des stationnements seront relocalisées dans un stationnement privé.

Prenez garde au sens de circulation autour du circuit, celui-ci peut changer. Une signalisation en conséquence sera sur place pour vous guider et vous rassurer.



## d. SECTEUR PAR SECTEUR | Zone 139

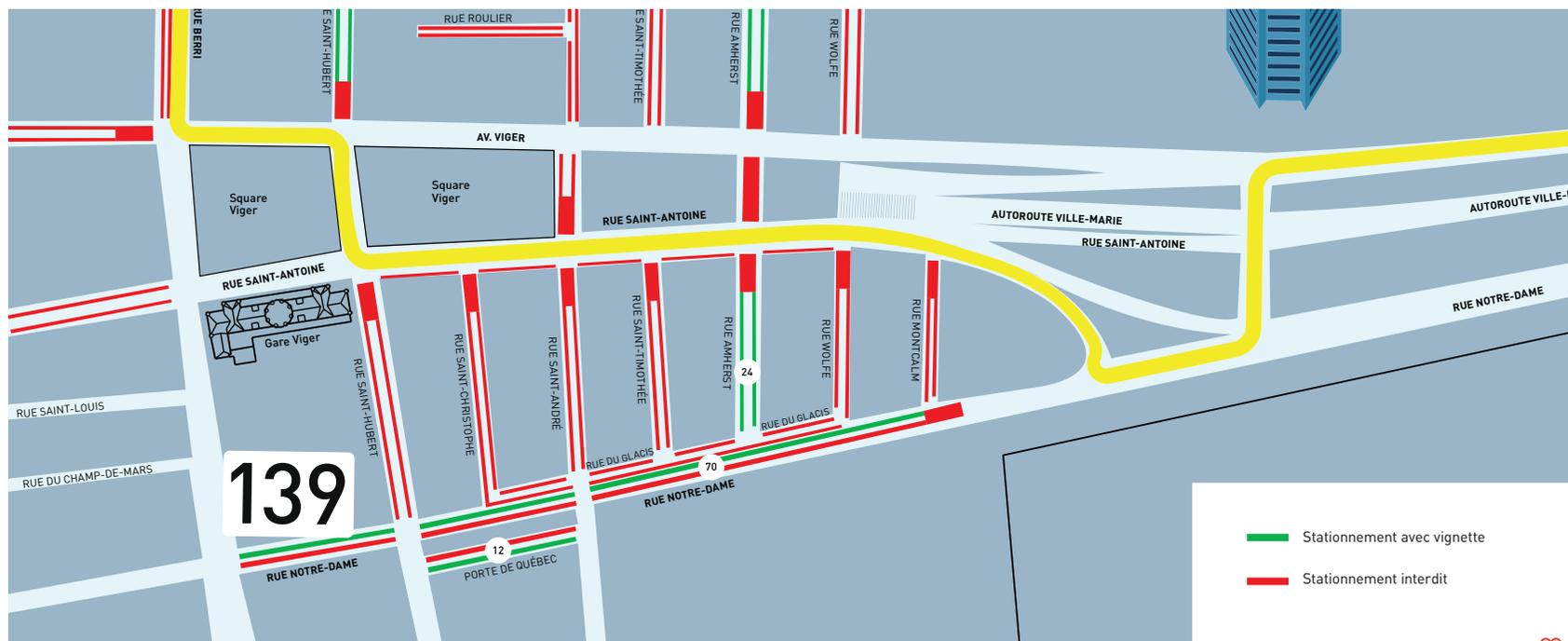
Les résidents du secteur 139 verront les rues transversales au circuit devenir à double sens et sans issue dans la nuit du 26 au 27 juillet, à l'exception de la rue Montcalm qui sera en double sens et sans issue dans la nuit du 25 au 26 juillet. Le retour à la normale se fera dans la nuit du 30 au 31 juillet. Un accès sera aménagé pour garantir le passage au niveau de la rue Saint-André. Vous pourrez ainsi rejoindre la rue de la Commune.

Des interdictions de stationnement seront mises en place aux intersections

avec la rue Saint-Antoine pour faciliter le demi-tour. D'autres interdictions s'appliqueront en fonction de la largeur des rues pour garantir la circulation en double sens et les accès des services d'urgence.

Prenez donc garde au sens de circulation, celui-ci peut changer. Une signalisation en conséquence sera sur place pour vous guider et vous rassurer.

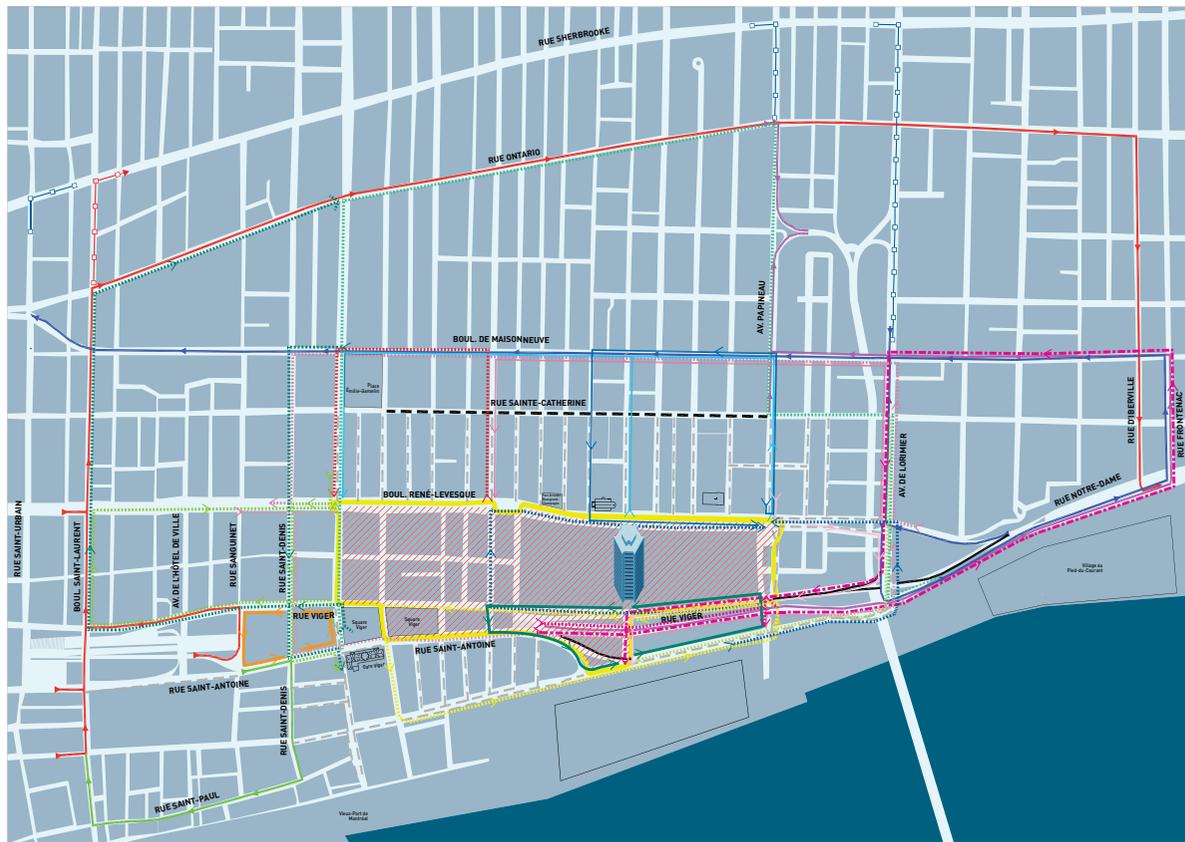
Sachez toutefois que la zone concernée par ces restrictions prend en considération les divers événements adjacents ; de ce fait, et lorsque c'est possible, des places de stationnement SRRR seront relocalisées et créées près de chez vous.





# 7. AMÉNAGEMENT TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION

## a. Détours



### DÉTOURS PENDANT LA FERMETURE COMPLÈTE DU CIRCUIT

- CHEMIN DE DÉTOUR POUR NOTRE-DAME EST ET A-720
- CHEMIN DE DÉTOUR POUR A-720 OUEST
- CHEMIN DE DÉTOUR POUR NOTRE-DAME EST
- CHEMIN DE DÉTOUR POUR PONT JACQUES-CARTIER
- CIRCULATION LOCALE SEULEMENT
- CIRCULATION PIÉTONNIÈRE SEULEMENT DU 5 MAI AU 26 SEPTEMBRE 2016
- CIRCUIT
- RESTREINT
- ITINÉRAIRE FACULTATIF
- ITINÉRAIRE FACULTATIF

### DÉTOURS PONCTUELS PENDANT LE MONTAGE DU CIRCUIT

- NUIT DU 15 AU 16 JUILLET ET DU 22 AU 23 JUILLET – CHEMIN DE DÉTOUR SAINT-HUBERT
- NUIT DU 15 AU 16 JUILLET ET 23 AU 24 JUILLET – CHEMIN DE DÉTOUR PANET
- NUIT DU 17 AU 18 JUILLET – CHEMIN DE DÉTOUR RENÉ-LÉVESQUE (CÔTÉ NORD)
- NUIT DU 17 AU 18 JUILLET – CHEMIN DE DÉTOUR PAPINEAU SUD
- NUIT DU 18 AU 19 JUILLET – CHEMIN DE DÉTOUR RENÉ-LÉVESQUE (CÔTÉ NORD)
- NUIT DU 18 AU 19 JUILLET ET DU 21 AU 22 JUILLET – CHEMIN DE DÉTOUR PAPINEAU SUD
- NUIT DU 19 AU 20 JUILLET – CHEMIN DE DÉTOUR RENÉ-LÉVESQUE (CÔTÉ NORD)
- NUIT DU 19 AU 20 JUILLET – CHEMIN DE DÉTOUR BERRI
- CHEMIN DE DÉTOUR CAMION BRETELLE SAINT-ANTOINE ET SORTIE A-720 EST VERS NOTRE-DAME EST
- CHEMIN DE DÉTOUR BRETELLE SAINT-ANTOINE ET SORTIE A-720 EST VERS NOTRE-DAME EST
- NUIT DU 21 AU 22 JUILLET ET 22 AU 23 JUILLET – CHEMIN DE DÉTOUR PAPINEAU
- NUIT DU 21 AU 22 JUILLET – CHEMIN DE DÉTOUR RENÉ-LÉVESQUE
- NUIT DU 22 AU 23 JUILLET – CHEMIN DE DÉTOUR SAINT-ANTOINE
- NUIT DU 25 AU 26 JUILLET – CHEMIN DE DÉTOUR PANET
- NUIT DU 25 AU 26 JUILLET – CHEMIN DE DÉTOUR BERRI
- NUIT DU 25 AU 30 JUILLET – DÉTOUR MOLSON

Note : ces détours peuvent être soumis à changement en fonction des événements aux alentours.









## 8. SÉCURITÉ ET ACCÈS D'URGENCE

Le Service de police de la Ville de Montréal, le Service de sécurité incendie de Montréal et Urgences-Santé participent activement à la planification de l'événement depuis l'automne passé, et les mesures nécessaires sont prises afin d'assurer la sécurité de tous. Des véhicules seront positionnés à l'intérieur du périmètre au stationnement de l'édifice Jacques Viger sur la rue de la Gauchetière Est, entre les rues Saint-Hubert et Saint-André, pour permettre une intervention immédiate. En cas de besoin, des véhicules d'urgence supplémentaires pourront toujours se rendre dans la zone encerclée via un couloir dédié. Ils auront aussi un accès à l'intérieur du périmètre et pourront intervenir en tout temps lors de l'événement.



## 9. VOS HABITUDES

Les enjeux sociaux et environnementaux de cet événement comptent énormément pour tous les acteurs du projet. Pour ce faire, et grâce au partenariat avec la Société de développement social, plus de 20 personnes provenant d'organismes communautaires tels que la Maison du Père, Sac à dos et Cactus, seront impliquées dans le triage, le nettoyage du quartier et le nettoyage des rues. **Tous les efforts sont mis en œuvre pour assurer la propreté de votre environnement pendant la course.**

Sachez aussi que les restrictions liées au nettoyage de rue seront levées dans toute la zone concernée par l'événement. La collecte des paniers de rue aura toujours lieu, tout comme le nettoyage des trottoirs.

Aucun changement n'est à prévoir pour les horaires de collecte dans toutes les zones concernées par l'événement.



## 10. LE SAVIEZ-VOUS ?

---

Le Québec dispose du plus grand parc de véhicules électriques au Canada avec quelque 14 400 véhicules.

La région de Montréal, quant à elle, accueille à elle seule 50 à 60 % de ce parc automobile<sup>1</sup>.

La Ville de Montréal s'est dotée d'une stratégie d'électrification des transports 2016-2020.

D'ici 2020, la ville a la volonté de réduire ses gaz à effet de serre de 30 % et d'implanter 1 000 bornes de recharge en collaboration avec le Circuit électrique d'Hydro-Québec.

Avec une borne standard, un véhicule électrique prendra entre 2 et 12 heures pour se recharger complètement. 2,50 \$ par recharge ou 1 \$ de l'heure pour les bornes standards.

La grande majorité des Québécois parcourent moins de 60 kilomètres pour leurs déplacements quotidiens. 100 km est l'autonomie minimale offerte sur le marché.

Le programme *Roulez électrique*, c'est jusqu'à 8000 \$ de rabais à l'achat d'un véhicule électrique ainsi qu'un remboursement pouvant aller jusqu'à 600 \$ pour l'achat et l'installation d'une borne de recharge à domicile<sup>3</sup>.

Avec une borne à recharge rapide, un véhicule électrique se rechargera en 15 à 50 minutes seulement<sup>2</sup>. 10 \$ de l'heure.

1 <http://www.aveq.ca/actualiteacutes/statistiques-saaq-aveq-sur-lelectromobilite-au-quebec-en-date-du-31-decembre-2016-infographique>

2 <http://www.hydroquebec.com/electrification-transport/transport-individuel.html>

3 <http://www.vehiculeselectriques.gouv.qc.ca/>



FORMULE E FIA 2017  
HYDRO-QUÉBEC  
MONTREAL ePRIX

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Agente de liaison : 514 269-4915 • [formule-e@ville.montreal.qc.ca](mailto:formule-e@ville.montreal.qc.ca)

Renseignements généraux : 311

[ville.montreal.qc.ca/villemarie](http://ville.montreal.qc.ca/villemarie)